

COMMUNE de DOLUS-LE-SEC

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 novembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi trois novembre, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12

Date de convocation au conseil municipal : 25 octobre 2016

PRESENTS : Girard Régis, Champigny Jean-Louis, Doucet Nadine, Tardy Bruno, Joubert Jacky, Brossard Marie-Pierre, Denis Cédric, Desforges Eric, Grégoire Benjamin, Locoche Alain, Moricet Sandrine et Renault Anne-Marie.

ABSENTS : Labbé Annie, Lempeseur Emmanuel et Vallée Marie-Claire.

Monsieur Jean-Louis Champigny a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Communauté de Communes Loches Sud Touraine : approbation des statuts et compétences
- Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Projets d'investissement 2017
- Questions diverses : bulletin municipal, cérémonie des vœux

Délibération n° 51-2016

Objet : Communauté de Communes Loches Sud Touraine : approbation des statuts et compétences

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L 5211-41-3 du Code général des Collectivités territoriales, relatif aux fusions d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 9 mai 2016 fixant le projet de périmètre du nouvel Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes Loches Développement (CCLD), du Grand Ligueillois (CCGL), de Montrésor (CCM) et de la Touraine du Sud (CCTS),

Entendu le rappel de l'historique de la fusion,

Vu la réunion de présentation du projet des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la future communauté de communes, dénommée « Loches Sud Touraine », en date du 20 octobre 2016,

Considérant que les 68 conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes doivent se prononcer à la majorité qualifiée sur le projet des compétences,

Délibère et :

- Approuve le projet des compétences de la communauté de communes Loches Sud Touraine, issue de la fusion des communautés de communes Loches Développement (CCLD), du Grand Ligueillois (CCGL), de Montrésor (CCM) et de la Touraine du Sud (CCTS), dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Résultat du vote : Pour 9 Contre 0 Abstentions 3

Délibération n° 52-2016

Objet : Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire expose :

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le Code du travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

VU l'avis donné par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire, en sa séance du 14 avril 2015,

CONSIDÉRANT que l'Autorité territoriale a l'obligation d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents et de transcrire les résultats dans un document unique,

CONSIDÉRANT que la Mairie a bénéficié de l'assistance technique du Centre de gestion d'Indre et Loire pour mener une démarche de prévention des risques professionnels au sein de ses services d'octobre 2015 à juin 2016,

CONSIDÉRANT que cette démarche avait pour objectif de conduire une démarche pérenne de prévention des risques professionnels par la mise en place d'une organisation interne, de rédiger le document unique conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 et de mettre en œuvre un programme de prévention des risques professionnels,

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail placé auprès du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre et Loire du 4 octobre 2016, il revient au Conseil municipal de délibérer sur l'approbation du document unique et de son plan d'actions de prévention associé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels,

DÉCIDE d'assurer la mise en œuvre du plan d'actions de prévention en vue de réduire les risques professionnels des agents de la collectivité.

Questions diverses

• Budget 2017 - Travaux et investissements prévisionnels

Remplacement ordinateur secrétariat de Mairie

Aménagement de la cantine (partie cuisine) : *des fournisseurs spécialisés en cuisine collective seront contactés et une étude leur sera demandée.*

Accessibilité handicap territoire communal (Ad'AP) : mise en place des aménagements préconisés suite au diagnostic du SOLIHA . *Ce projet est retenu pour solliciter la subvention auprès du Conseil départemental au titre du Fonds départemental de Solidarité Rurale (projet prioritairement éligible).*

Ouverture porte communication poste/mairie

Pose d'un columbarium au cimetière

Atelier municipal

- Remise en état du mur d'enceinte
- Portail coulissant motorisé

Aménagement de la rue de l'Eolienne

- voirie + trottoirs
- enfouissement des réseaux
- aménagement aire camping-cars

Square "Jean Bureau"

- Suppression de l'auvent et remise en état du mur
- Aménagement de l'espace (table, bancs...)

Travaux de voirie

- Aménagement de sécurité carrefour route de Vou + Gaillarderie (Amendes de police + Conseil Départemental)
- Réfection voirie communale à préciser (secteur de Belêtre ?)
- Creusement de fossés / débarnage

Eglise

- Nettoyage / peinture intérieure (plafonds)
- Toiture clocher
- Réfection beffroi
- Travaux électricité cloches

Réfection de la toiture de la cuisine de la bibliothèque

Plaques signalétiques manquantes rues du bourg

Finalisation du transfert de propriété pour le hameau de Mézières (actes notariés)

Adoucisseur d'eau logements mairie

Remplacement micro tracteur

Matériel technique

- **Bulletin Municipal**

Relancer les associations pour avoir les articles.

- **Randonnée collecte de déchets**

Dans la cadre de la semaine Européenne des déchets qui se déroulera du 19 au 27 novembre 2017, Mme Nadine Doucet propose d'organiser une randonnée de nettoyage le dimanche 20 novembre. Mesdames Doucet et Renault vont proposer aux enseignantes d'intervenir auprès des enfants le mercredi 16 novembre afin de les sensibiliser.

- **Cérémonie des vœux**

La date du samedi 7 janvier 2017 est retenue.

- **AMAP**

Monsieur le Maire signale qu'une altercation assez virulente a eu lieu le 28 octobre 2016 entre les maraîchers de l'AMAP de Belêtre et l'ouvrier travaillant pour l'exploitant agricole riverain (altercation signalée par le responsable de l'AMAP et par de nombreux courriers et mails de clients de l'AMAP reçus en mairie). Ce dernier a épandu des produits phytosanitaires avec des mauvaises conditions météorologiques (vent nord/nord-est) en présence des maraîchers dans le champ voisin qui ont tenté de l'interpeller mais sans succès. Le Conseil Municipal regrette cet incident et souhaite que chacun puisse travailler tout en se respectant. Monsieur le Maire a tenté d'être médiateur dans ce conflit.

- **Réunions**

Site internet	lundi 7 novembre 2016 à 18h15
Site internet – formation	mercredi 21 décembre 2016 de 14h à 16h00
Conseil Municipal	jeudi 15 décembre 2016 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.